

## **BUDGET PRIMITIF 2022**

### Note brève et synthétique

### Conseil Municipal du 16 Mars 2022

#### **INTRODUCTION**

Le budget 2022 est élaboré dans le respect de la stratégie financière du mandat avec 4 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, poursuite d'un programme ambitieux d'investissement en saisissant les opportunités de taux d'intérêt bas pour les financer.

Ce sont ainsi près de 2 M€ de projets d'investissement qui sont proposés au budget 2022, pour faciliter la vie des Mardiéens, améliorer leur quotidien, encourager le développement du territoire en insufflant le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville reste la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Le budget 2022 traduit donc la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des Mardiéens ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.



*Construction d'un pôle médical et de 3 logements*

### PRESENTATION DU BUDGET 2022 PAR GRANDES MASSES

Le budget élaboré pour 2022 présente un montant global de dépenses réelles de 4 239 K€ :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 513 K€  
 Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 096 K€

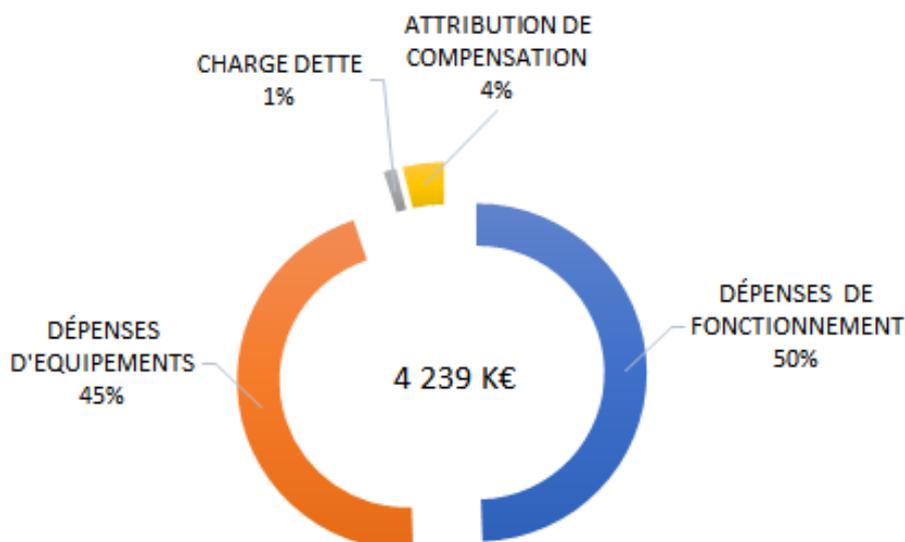
Fonctionnement	BP 2021	BP 2022
<b>RECETTES CULMULÉES</b>	<b>2 453 K€</b>	<b>2 513 K€</b>
dont recettes réelles	2 453 K€	2 513 K€
dont recettes d'ordre	0 K€	0 K€
<b>DÉPENSES CULMULÉES</b>	<b>2 453 K€</b>	<b>2 513 K€</b>
dont dépenses réelles	2 076 K€	2 096 K€
dont dépenses d'ordre	377 K€	417 K€

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 726 K€.  
 Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 143 K€  
 Dont 1 926 K€ de dépenses réelles d'équipements  
 Dont 51 K€ de remboursement du capital de la dette

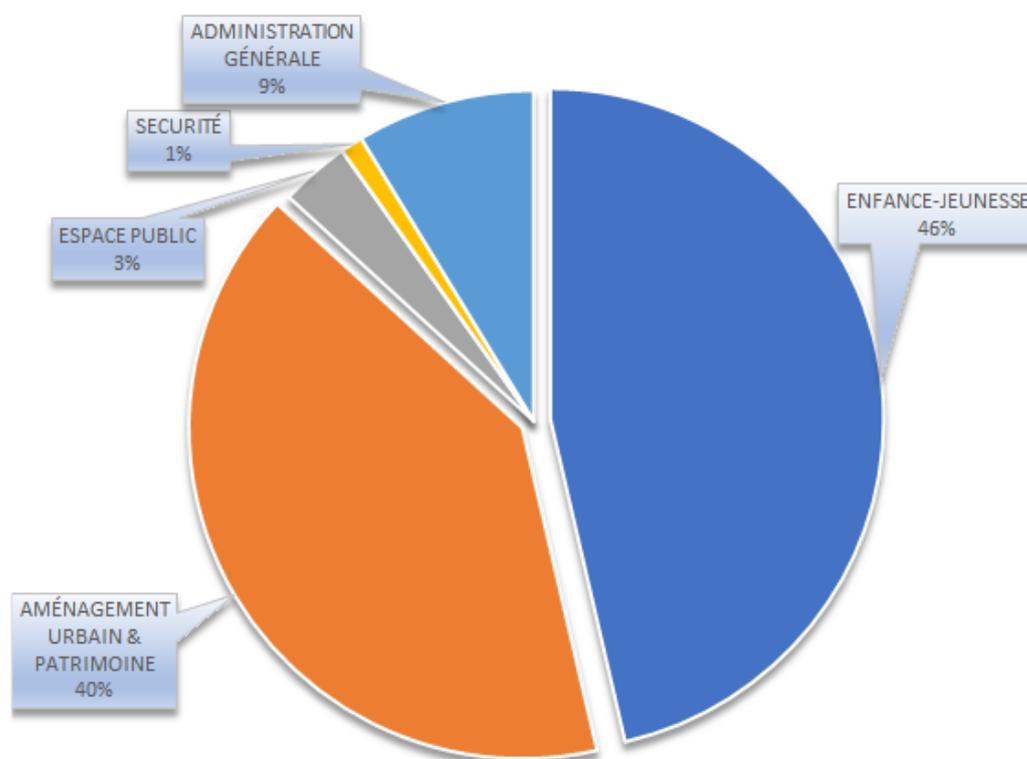
Investissement	BP 2021	BP 2022
<b>RECETTES CULMULÉES</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>
dont recettes réelles	868 K€	1 726 K€
dont recettes d'ordre	384 K€	417 K€
<b>DÉPENSES CULMULÉES</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>
dont dépenses réelles d'équipement	1 030 K€	1 926 K€
dont Attribution de compensation investissements	166 K€	166 K€
dont remboursement du Capital de la dette	49 K€	51 K€
dont dépenses d'ordre	7 K€	0 K€

<b>Fonct-Invest/Dépenses réelles cumulées</b>	<b>3 321 K€</b>	<b>4 239 K€</b>
<b>Total des 2 sections</b>	<b>3 705 K€</b>	<b>4 656 K€</b>

### Répartition des dépenses réelles BP 2022



Les 1 926 K€ consacrés aux projets et actions de la commune se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2022 présente un niveau d'épargne brute de 417 K€. L'épargne disponible atteint 366 K€ après remboursement de la dette, soit +11% par rapport au budget 2021.

Cette évolution positive est le résultat d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement de la commune.

BUDGET PRIMITIF	2021	2022
Recettes de gestion	2 453 K€	2 513 K€
Dépenses de gestion	2 092 K€	2 083 K€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>361 K€</b>	<b>430 K€</b>
Intérêts de la dette	17 K€	13 K€
<b>Epargne brute</b>	<b>378 K€</b>	<b>417 K€</b>
Remboursement de capital	49 K€	51 K€
<b>Epargne disponible</b>	<b>329 K€</b>	<b>366 K€</b>

### 1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en légère progression par rapport au budget primitif 2021. A périmètre constant les recettes réelles de fonctionnement s'afficheront en évolution de 60 K€ par rapport au budget primitif 2021.

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution	% d'Évolution
Impôts des ménages	1 390 K€	1 400 K€	10 K€	0,7
Attributions de compensations reçues	42 K€	46 K€	4 K€	9,5
Dotations de solidarité communautaire	29 K€	29 K€	0 K€	0
Dotation Globale de Fonctionnement	245 K€	245 K€	0 K€	0
Compensation Taxes Foncière	29 K€	26 K€	-3 K€	-10,3
Droits de mutation	56 K€	65 K€	9 K€	16
Autres recettes	662 K€	702 K€	40 K€	5,9
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002)</b>	<b>2 453 K€</b>	<b>2 513 K€</b>	<b>60 K€</b>	<b>2,4</b>

### 2. Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Mardiésiens de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

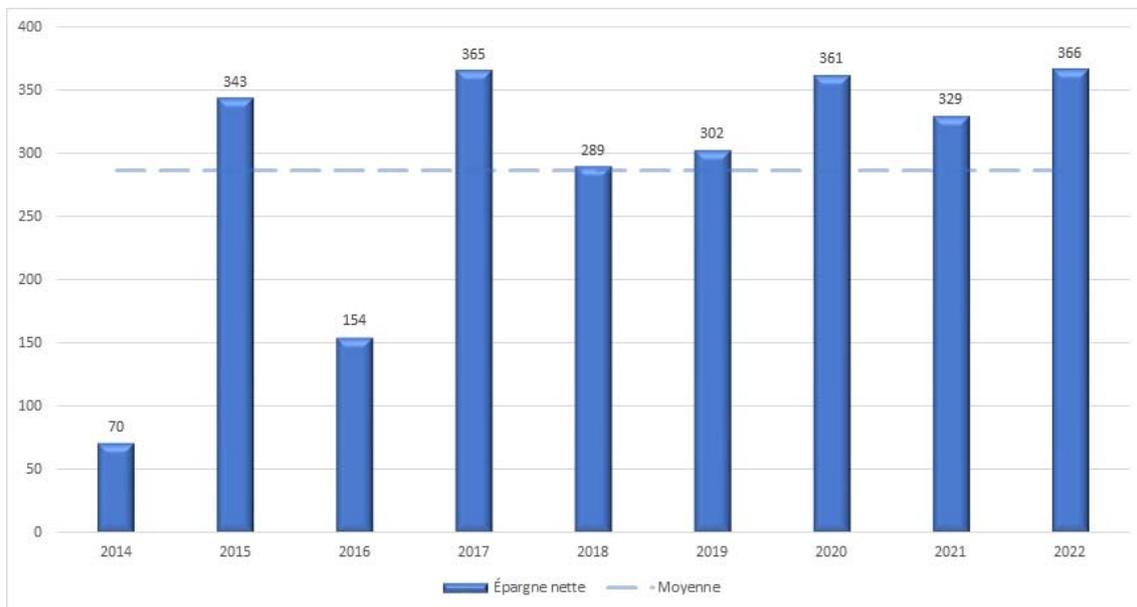
L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 21 K€ à périmètre constant par rapport au budget primitif 2021.

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution	% d'Évolution
Charges à caractère général	549 K€	575 K€	26 K€	4,7
Autres charges de gestion courantes	142 K€	131 K€	-11 K€	-7,7
Charges de personnel	1 303 K€	1 316 K€	13 K€	1
Frais financiers	17 K€	13 K€	-4 K€	-23,5
Fonds de Péréquation Intercommunal	58 K€	58 K€	0 K€	0
Autres dépenses	6 K€	3 K€	-3 K€	NS
<b>Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>2 075 K€</b>	<b>2 096 K€</b>	<b>21 K€</b>	<b>1</b>

### 3. Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'Investissement

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 417 K€. L'épargne nette disponible s'élève à 366 K€.



### 4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

#### L'encours de dette estimé fin 2021 :

L'encours de la dette bancaire de la commune s'établirait fin 2021 autour de 580 K€.

#### Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2022 :

Les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence.

La Mairie de Mardié veille à diversifier autant que possible ses sources de financement

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15-20 ans), en cohérence avec les investissements financés.

La stratégie d'endettement proposée pour 2022 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à taux fixe, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2022, les crédits inscrits (64 K€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2021.

**5- Les dépenses d'investissement**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Libellé</b>	<b>BUDGET primitif 2021</b>	<b>BUDGET primitif 2022</b>
Dépenses d'équipement	1 000 K€	1 821 K€
Attribution de compensation d'investissement	166 K€	166 K€
Capital de la dette bancaire	49 K€	51 K€
Autres dépenses	30 K€	2 K€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 245 K€</b>	<b>2 040 K€</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7 K€</b>	<b>103 K€</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>

La politique d'investissement de la Mairie de Mardié doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable, en proposant un service public de qualité et en soutenant l'économie locale, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2022, les dépenses d'équipement de la commune sont proposées à hauteur de 1 821 K€

**Budget 2022 : les principaux investissements**

- Acquisition des murs du futur Pôle Médical : 438 K€ (pour ouverture fin d'année)
- Construction de 2 nouvelles classes élémentaires : 777 K€ (pour la rentrée 2023)
- Honoraires études pour le projet d'extension de l'ACM : 109 K€ (pour la rentrée 2024)
- Honoraires pré-études Maison de Pont aux Moines : 30 K€ (pour phasage)
- Installation d'une passerelle sur le Cens : 25 K€ (pour 2023)
- Réfection du préau de l'école maternelle : 20 K€

**Soit un total d'environ 1 400 K€**

**6- Les recettes d'investissement**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Libellé</b>	<b>BUDGET primitif 2021</b>	<b>BUDGET primitif 2022</b>
Subventions d'investissement	158 K€	219 K€
FCTVA et taxes d'aménagement	58 K€	290 K€
Emprunts	300 K€	938 K€
Autres recettes	295 K€	279 K€
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>811 K€</b>	<b>1 726 K€</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>441 K€</b>	<b>417 K€</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 252 K€</b>	<b>2 143 K€</b>

En 2022, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements des subventions, versées par des collectivités partenaires et des remboursements de TVA.

En complément, l'emprunt permettra l'acquisition des murs du futur pôle médical et le financement des travaux de construction des deux nouvelles classes de l'école élémentaire.

Fin 2022, compte tenu des remboursements de capital et des 2 nouveaux emprunts à souscrire, la dette devrait s'établir entre 1 300 K€ et 1 500 K€ pour une capacité de désendettement inférieure à 3 ans.

-----

Le budget 2022 de la Ville de Mardié a été élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Mardésiens et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

